

19 présents, quatre absents excusés, dont quatre pouvoirs.

Le Maire souhaite la bienvenue à Marie-Annick Guellec de Guiller-sur-Goyen et présente Evelyne Hunaut, étudiante à l'IUT en stage à la Mairie. Le Maire propose au conseil municipal de rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- AOCP, convention pour participation aux frais d'études
- Libération de José Bové,
- Motion de soutien pour les heures de décharge supplémentaires au Collège
- Autorisation de signature pour la vente d'un bâtiment industriel

#### O. PV du 9 mai 2003

Adopté à l'unanimité

#### 1. Désignation des jurés d'assise

La Commune de Guiller-sur-Goyen est associée à Plozévet pour le tirage au sort des jurés d'assise (9 jurés) :

Sont désigné :

De Plozévet :

Michel Raphalen ; Jean-Guillaume Keribin ; Laurence Cozic ; Nicole Cornec ; Erwan Loussouarn ; Didier Coriou.

De Guiller-sur-Goyen :

Ghislain Guillerme ; Yvonne Jaffry ; Giselle Blanzi.

#### 2. Appel d'Offre – Place de la Mairie

Le Maire rappelle l'historique de la procédure des marchés publics pour le projet de réaménagement de la place de la Mairie et la construction de sanitaires publics. La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le 2 juin dernier.

A – Voirie réseaux divers, éclairage public : Lot unique

Lot A	Colas	Le Roux	Simon	Le Pape
Total HT	115 738.30	149 208.25	148 523.77	221 343.50

Pour info, estimatif architecte : 145 000 €HT

La CAO a retenu La Colas, le conseil municipal après en avoir délibéré, (22 pour, 1 abstention) entérine la décision.

B – Travaux de bâtiment : sept lots

Lot B - Travaux de bâtiment :	Corlay	Delicourt	Porra	Estimatif TTC
lot 01 – gros œuvre – terrassement				
lot 02 – charpente bois				
lot 03 – couverture ardoise				
lot 04 – menuiserie métallique acier – métallerie	6 028.00			11 700
lot 05 – revêtements muraux scelles / faïence		3 510.00		5 400
lot 06 – électricité			2 606.55	2 400
lot 07 – plomberie sanitaire				

La CAO a retenu Lot 4 : Société Corlay ; Lot 5 : Société Delicourt ; Lot 6 : Société Porra. Le conseil municipal après en avoir délibéré, (22 pour, 1 abstention) entérine la décision.

Le Maire informe qu'un nouvel appel public à la concurrence est lancé, sous forme de marché négocié.

#### 3. Réhabilitation Ecole Georges Le Bail

##### 3-1. Approbation de l'avant projet définitif

Les plans du projet proposé par l'architecte Le Goaziou, ont été joints à la convocation. Le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de valider l'Avant-Projet Définitif (APD) dans son contenu et dans l'enveloppe financière, qui se monte à 843 163.66 €HT. Il précise que suite à une analyse plus fine des travaux à réaliser, le projet de réhabilitation du sous-sol a été abandonné, sans toutefois condamner tout aménagement futur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (22 pour, 1 abstention), approuve l'Avant Projet Définitif et autorise le Maire à déposer une demande permis de construire sur la base du dossier APD présenté par M. Le Goaziou.

Au vu de l'augmentation du montant prévisionnel des travaux, le Maire informe le conseil qu'il sera nécessaire de procéder à un avenant pour fixer de façon définitive le montant de la rémunération de l'architecte. Il précise également que le taux de subvention atteindra de façon optimale les 70 %.

##### 3-2. Choix des prestataires pour le contrôle technique

Le Maire rappelle que la réhabilitation de l'aile nord de l'Ecole Georges Le Bail doit être suivie par un prestataire de contrôle technique (CT) et un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS). La SAFI a effectué des demandes dont les propositions sont :

Contrôle technique :

Apave Brest 12 900 €HT

Véritas Quimper 14 200 €HT  
Socotec Quimper 15 860 €HT

SPS :  
Veritas Quimper 3 453 €HT  
Le Saux Brest pas de réponse  
Apave Brest 7 236 €HT  
Socotec Quimper 4 320 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour), décide de retenir les moins-disants.

#### 4. Projet de création d'un abris -voyageur

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du 11 novembre, le Maire informe que le bureau municipal a préconisé de déplacer l'abris-voyageur du centre-bourg et de le positionner dans la portion de route à créer. Il convient de constituer un dossier à part entière de façon à bénéficier de subventions, notamment du Conseil Général (33 %) et à mandater la DDE en qualité de maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires.

#### 5. Subvention Association sportive du Collège

Le Maire explique, que comme l'an passé, une équipe féminine de l'association a participé au championnat de France de course d'orientation. Une demande de subvention est formulée et le bureau propose d'octroyer 60 € par participant (4 filles constituent l'équipe). Le coût réel de l'opération se monte à 1 011.30 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (23 pour), approuve la proposition.

#### 6. Occupation du domaine publique

Le Maire informe que la Société Malaury, propriétaire du bar Ar Korn Mad a débuté des travaux et a demandé à la municipalité de disposer de l'espace publique (environ 14 m<sup>2</sup>) situé à proximité de l'établissement. Le Maire propose de se prononcer sur l'autorisation et le tarif applicable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (21 pour, 2 abstention) autorise la Société Malaury à disposer de l'espace public, 6 mois dans l'année, du 15 avril au 15 octobre, pour un tarif annuel de 106 €.

#### 7. Eoliennes

Le Maire informe le conseil municipal que la compagnie du Vent vient de déposer un permis de construire à la DDE pour 4 éoliennes sur la Commune et propose une convention pour la location de chemins ruraux, de façon à pouvoir accéder aux éoliennes, la convention intégrant le montage et le démontage des éoliennes et le maintien en état par l'utilisateur. Une enquête publique devrait se dérouler en septembre. Le tarif de 2 000 € annuel est proposé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à signer la convention.

#### 8. Achat de matériel dans la cuisine municipale

Vu la vétusté de certains matériels à la cantine municipale, le Maire informe que des devis ont été demandés pour l'éplucheuse, l'essoreuse à salade et la friteuse électrique. La proposition de Caillarec s'avère la plus intéressante pour un montant de 4 688 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour), autorise le Maire à engager la dépense.

#### 9. Libération de José Bové

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter une délibération de principe pour demander la libération du syndicaliste José Bové. Après discussions, le texte suivant est proposé au vote :

"Le conseil municipal de Plözévet conteste les conditions d'arrestation de Monsieur José Bové, la disproportion des moyens et leur brutalité. Il réclame la libération immédiate des militants syndicaux incarcérés pour des délits mineurs relevant de l'expression de leurs opinions."

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) adopte la motion telle que présentée et autorise le Maire à la diffuser aux autorités compétentes.

#### 10. Convention pour participation aux frais d'études

Annie Marzin présente au conseil municipal les résultats de l'enquête menée par l'AOCF dans le cadre de l'étude pour l'aménagement du littoral. L'objectif est d'apporter des propositions pour accueillir le public dans des bonnes conditions sans dégrader les sites.

Le coût de l'étude est de 31 538 € TTC. L'AOCF sollicitera les concours des fonds européens Leader + et du Conseil Général à hauteur de 40 % chacun. Il restera à la charge de l'AOCF, 20 % du coût de l'étude, soit un montant de 6 308 €. Les 3 communes concernées par l'étude s'engageraient à payer chacune 1/3 soit 2 102 € chacune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'AOCF et prévoit la dépense au budget.

#### 11. Motion de soutien pour les heures supplémentaires au Collège

Jean-Claude Stourm présente au Conseil Municipal les problèmes rencontrés par l'association GLAD, dont le responsable qui bénéficiait d'heures de décharge fait valoir ses droits à la retraite. Pour que l'activité perdure, il est donc nécessaire de trouver un enseignant pour prendre la relève et trouver également un minimum de 9 heures de décharge. Il propose au conseil municipal de joindre sa voix aux demandes du Conseil d'Administration du Collège en faveur du maintien du volume horaire pour faire perdurer l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) adopte la résolution et autorise le Maire à la diffuser aux autorités compétentes.

#### 12. Autorisation de signature pour la vente d'un bâtiment industriel

Le Maire expose au conseil municipal les évolutions de l'affaire de la SA Le Goff. Après une rencontre avec Monsieur Claquin, responsable de la SARL Créa Mobilier, le bureau municipal souhaite présenter le projet de vente du bâtiment industriel. Le principe est que la Commune fasse une "opération blanche". Il est proposé à Monsieur Claquin d'inclure dans le prix de vente, tous les dépenses inhérentes au dossier. Les loyers payés à compter de ce décompte viendront en déduction du montant total. En collaboration avec la Trésorerie, le montant de cette transaction se monte à 113 199.63 € auxquels se rajoute 145 € et les frais relatifs aux dépenses d'assurance qui ne seront connues qu'à l'issue de la procédure.

## Informations diverses

- Points sur les dossiers , Salle socioculturelle,
- Pollution du Prestige,
- Le Bulletin municipal, Tal ar Sonerien n°8
- Natura 2000, compte-rendu de l'avancé du projet,
- Avenir du Service Jeunesse de la Communauté,
- Statues de la Trinité,
- Visites de Quartiers et accueil des nouveaux Plozévétiens,
- Chiffres de la rentrée scolaire,
- Rencontres Science et Citoyens 2005,
- Campagne Fleurir la France,
- Course à pied et vélo des élus Plouerdern, 13 septembre 2003.